

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2026**

---

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil municipal le 18 mars 2026 à 19 h au Centre communautaire de Laurel situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord. La séance est enregistrée et sera diffusée sur le site web de la municipalité.

**Étaient présents** : les conseillères mesdames Lenka Martinek, Suzie Cormier, Line Chapados et Céline Bouchard et les conseillers messieurs Régent Gosselin et Alex De Zordo

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Karine Dostie

**Était aussi présent** : monsieur Ron Kelley, Directeur général et greffier-trésorier et monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse, Karine Dostie, ouvre la séance et constate le quorum à 19 heures 02 minutes.

2026-03-3865

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Line Chapados,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec les modifications suivantes :

Ajout des points :

- 4.7 - Autorisation pour l'embauche d'un directeur pour le Service des travaux publics ;
- 4.8 - Acquisition de lots visés par la vente pour non-paiement de taxes 2026 ;
- 4.9 - Appui à la Coopérative de solidarité santé Wentworth-Nord ;
- 6.7 - Octroi du contrat pour les études géotechniques et les caractérisations environnementales relatives au chemin des Montfortains ; *(le point « Demande d'appui – Modification du guide du Programme TECQ 2024-2028 concernant le rechargement granulaire » devient donc le 6.8)*

Report du point 8.10 - Offres d'achat pour le lot 5 589 051 et d'une partie du lot 6 344 473 du cadastre du Québec par M. Canty ;

**2. DÉCLARATIONS DES ÉLUS**

- Information – Report des consultations publiques prévues le 11 mars au 2 avril ;
- Information – Actions de la municipalité en prévention à la météo du 11 mars ;
- Information – Front commun pour la sécurité de l'autoroute 50 (conseil des maires de la MRC) ;
- Information – Soirée bénéfice de la Coop Laurel Station ;
- Invitation à tous – Café entre les citoyens et le conseil ;
- Demande d'action citoyenne – Campagne « Les pires routes du Québec ».

**3. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

- 3.1** Suivi et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2026 ;

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2026**

---

**4. ADMINISTRATION ET CORRESPONDANCE**

- 4.1 Acceptation des rapports des salaires, des achats, des déboursés, des achats d'immobilisations pour le mois de février 2026 ;
- 4.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2026-532 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Wentworth-Nord ;
- 4.3 Projet entente 2026-2029 – Service de médiation ;
- 4.4 Autorisation d'enchérir – Vente d'immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales ;
- 4.5 Demande d'aide financière de la COOP Laurel Station ;
- 4.6 Renouvellement du contrat pour l'entretien ménager de bâtiments municipaux ;
- 4.7 Autorisation pour l'embauche d'un directeur pour le Service des travaux publics ;
- 4.8 Acquisition de lots visés par la vente pour non-paiement de taxes 2026 ;
- 4.9 Appui à la Coopérative de solidarité santé Wentworth-Nord ;

**5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 5.1 Rapport de la présidente du Comité Sécurité publique ;
- 5.2 Projet d'acquisition d'une laveuse adaptée aux exigences techniques pour le lavage des EPI et des équipements APRIA ;
- 5.3 Modification de l'Annexe A de l'Entente régionale d'assistance mutuelle en sécurité incendie et autres secours ;

**6. TRAVAUX PUBLICS ET GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX**

- 6.1 Rapport du président du Comité de voirie ;
- 6.2 Octroi de contrat pour le marquage et lignage des voies et lieux publics ;
- 6.3 Octroi de contrat pour l'épandage d'abat-poussière sur certains chemins municipaux pour l'année 2026 ;
- 6.4 Octroi de contrat pour les travaux de scellement de fissures de certaines voies publiques ;
- 6.5 Octroi de contrat pour le service de dynamitage ;
- 6.6 Octroi du contrat pour les études géotechniques et les caractérisations environnementales relatives au chemin du Lac-Farmer ;
- 6.7 Octroi du contrat pour les études géotechniques et les caractérisations environnementales relatives au chemin des Montfortains ;
- 6.8 Demande d'appui – Modification du guide du Programme TECQ 2024-2028 concernant le rechargement granulaire ;

**7. ENVIRONNEMENT**

- 7.1 Rapport de la présidente du Comité d'environnement ;
- 7.2 Entente pour l'utilisation de l'écocentre avec la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles ;
- 7.3 Lettre d'appui au projet « Planter – Fleurir – Nourrir pour verdir le monde » porté par l'organisme Le Rucher Collectif ;
- 7.4 Lac Wentworth – Projet visant l'établissement de restriction à l'utilisation des embarcations – Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB) ;

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2026**

---

**8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

- 8.1 Rapport de la présidente du Comité d'urbanisme ;
- 8.2 Dépôt de la liste des permis émis du 1<sup>er</sup> au 28 février 2026 ;
- 8.3 DM 2026-0017 – Empiètement d'un bâtiment principal dans la marge latérale sur le lot 5 939 583, chemin Rozon ;
- 8.4 DM 2026-0070 – Superficie et largeur de lots projetés sur le lot 5 588 048, chemin des Montfortains ;
- 8.5 PIIA 2026-0014 – Construction d'une véranda au 1050, chemin Jackson ;
- 8.6 PIIA 2025-0412 – Construction d'un garage détaché au 1025, chemin du Lac-Louisa ;
- 8.7 PIIA 2026-0054 – Construction d'un garage détaché au 123, rue Hunter ;
- 8.8 PIIA 2026-0056 – Construction d'un garage détaché au 35, chemin Deneault-Gagné ;
- 8.9 PIIA 2026-0074 – Agrandissement du bâtiment principal au 1370, rue Lobel ;
- 8.10 Offres d'achat pour le lot 5 589 051 et d'une partie du lot 6 344 473 du cadastre du Québec par M. Canty ;

**9. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 9.1 Rapport du président du Comité sentiers et plein air ;
- 9.2 Rapport de la présidente du Comité vie communautaire, loisirs et culture;

**10. PROJETS SPÉCIAUX**

**11. SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC**

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**2. DÉCLARATIONS DES ÉLUS**

- Information – Report des consultations publiques prévues le 11 mars au 2 avril ;
- Information – Actions de la municipalité en prévention à la météo du 11 mars ;
- Information – Front commun pour la sécurité de l'autoroute 50 (conseil des maires de la MRC) ;
- Information – Soirée bénéfice de la Coop Laurel Station ;
- Invitation à tous – Café entre les citoyens et le conseil ;
- Demande d'action citoyenne – Campagne « Les pires routes du Québec ».

2026-03-3866

**3.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2026**

Il est proposé par madame Suzie Cormier,

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2026**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2026.

2026-03-3867

**4.1 ACCEPTATION DES RAPPORTS DES SALAIRES, DES ACHATS, DES DÉBOURSÉS ET DES ACHATS D'IMMOBILISATION POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2026**

Il est proposé par monsieur Régent Gosselin,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil d'adopter le rapport des salaires nets et remboursements de dépenses au montant de 123 859.37 \$, l'émission des chèques numéro 29523 à 29558 pour un montant de 165 910.06 \$, les 30 paiements par dépôt direct au montant de 347 305.92 \$ et les 19 prélèvements pour un montant de 93 715.20 \$, les frais d'intérêt sur les différents emprunts au montant de 15 053.40 \$ pour un total de déboursés pour le mois de février 2026 de 745 843.95 \$.

FONDS D'ADMINISTRATION 2025		FONDS D'ADMINISTRATION 2026	
DÉNEIGEMENT :	370 007 \$	DÉNEIGEMENT :	383 809 \$
ESSENCE/PROPANE :	13 947 \$	ESSENCE/PROPANE :	9 448 \$
ENTRETIEN/RÉPARATION INFRASTRUCTURE :	-	ENTRETIEN/RÉPARATION INFRASTRUCTURE :	-
ENTRETIEN BÂTIMENT :	9 108 \$	ENTRETIEN BÂTIMENT :	2 684 \$
REMISE GOUVERNEMENTALE :	71 066 \$	REMISE GOUVERNEMENTALE :	81 482 \$
FRAIS JURIDIQUES :	13 548 \$	FRAIS JURIDIQUES :	1 169 \$
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT :	181 763 \$	MRC DES PAYS-D'EN-HAUT :	-
AUTRES :	138 273 \$	AUTRES :	55 415 \$
<b>DÉBOURSÉS :</b>	<b>797 712 \$</b>	<b>DÉBOURSÉS :</b>	<b>55 415 \$</b>
SALAIRES :	102 173 \$	SALAIRES :	123 859 \$
REMBOURSEMENT CAPITAL INTÉRÊTS :	69 600 \$	REMBOURSEMENT CAPITAL INTÉRÊTS :	18 064 \$
IMMOBILISATIONS :	47 198 \$	IMMOBILISATIONS :	69 913 \$
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>1 016 681 \$</b>	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>745 843 \$</b>

2026-03-3868

**4.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2026-532 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

Le conseiller monsieur Régent Gosselin,

- Donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil municipal, le règlement 2026-532 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Wentworth-Nord sera adopté ;
- Dépose le projet de règlement 2026-532 ;

Une dispense de lecture est demandée et une copie du projet de règlement est remise à chaque élu.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2026**

---

2026-03-3869

**4.3 PROTOCOLE D'ENTENTE 2026-2029 – SERVICE DE MÉDIATION CITOYENNE**

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal souhaitent adhérer au Service de Médiation Citoyenne offert par l'organisme Mesures Alternatives des Vallées du Nord (MAVN) ;

**ATTENDU QUE** ce service vise notamment à offrir un processus de médiation aux citoyens (nes) confrontés (es) à un différend ;

**ATTENDU QUE** ce service de médiation vise à éviter la judiciarisation des différends et permettre aux parties un règlement à l'amiable ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'autoriser la signature d'un protocole d'entente qui représente un montant annuel de 1 089 \$ pour offrir ce service de médiation aux citoyennes et citoyens ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Line Chapados,**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'adhérer au Service de Médiation Citoyenne et d'autoriser madame Karine Dostie, mairesse, et monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, à signer le Protocole d'Harmonie Citoyenne couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 31 mars 2029.

2026-03-3870

**4.4 AUTORISATION D'ENCHÉRIR – VENTE D'IMMEUBLE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Wentworth, par sa résolution numéro 2026-02-3830 adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 18 février 2026, a transmis aux bureaux de la MRC des Pays-d'en-Haut, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec* ;

**ATTENDU QUE** la vente pour défaut de paiement de taxes aura lieu au 432, chemin du Mont-Loup-Garou à Sainte-Adèle, le 17 juin 2026, à 10 heures ;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 1038 du *Code municipal du Québec*, lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir sur ces immeubles par l'entremise d'une personne désignée par le Conseil ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Céline Bouchard,**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'autoriser madame Chrystel Durivage ou monsieur Pierre-Luc Nadeau, à enchérir, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes du 17 juin 2026, pour et au nom de la municipalité, jusqu'à un montant maximal équivalent au montant des taxes, en capital, intérêts, pénalité et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales et à acquérir, au nom de la Municipalité, tout immeuble de son territoire mis en vente.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2026**

---

2026-03-3871

**4.5 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA COOP LAUREL STATION**

**ATTENDU QUE** la COOP Laurel Station a déposé une demande d'aide financière afin de les soutenir dans leur projet d'installation d'un puit

**ATTENDU QUE** la demande est conforme à la Politique d'octroi de dons, de commandite et de subvention ;

**ATTENDU QUE** la COOP Laurel Station est un organisme reconnu par la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Line Chapados,**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'accorder un appui financier à la COOP Laurel Station pour son projet d'installation d'un puit pour un montant de 1 000 \$.

2026-03-3872

**4.6 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DE BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

**ATTENDU QU'**un contrat pour l'entretien des bâtiments municipaux doit être octroyé ;

**ATTENDU QUE** monsieur Daniel Monastesse désire continuer à offrir son service pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux ;

**ATTENDU QUE** certaines modifications ont été apportées au contrat original et que par conséquent un nouveau contrat doit être signé entre les parties ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Suzie Cormier,**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'octroyer le contrat pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux à monsieur Daniel Monastesse, pour un montant de 550 \$ par semaine, et d'autoriser monsieur Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité ledit contrat.

2026-03-3873

**4.7 AUTORISATION POUR L'EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**ATTENDU** l'urgence de combler le poste de directeur pour le Service des travaux publics ;

**ATTENDU QUE** le processus de sélection pour ce poste est maintenu ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par monsieur Régent Gosselin,**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'autoriser monsieur Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier, à procéder à l'embauche d'un directeur pour le Service des travaux publics.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2026**

---

2026-03-3874

**4.8 ACQUISITION DE LOTS VISÉS PAR LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES  
2026**

**ATTENDU QUE** dans le cadre du processus de vente pour non-paiement de taxes prévue en 2026, la Municipalité a identifié certains lots comme étant intéressants pour le développement de nouveaux lieux publics (sentiers, parcs, etc.) pour les citoyens de Wentworth-Nord ;

**ATTENDU QU'**une entente est intervenue entre la propriétaire unique de ces terrains et la Municipalité afin d'acquérir les lots décrits ci-dessous :

- Lot 5 709 062 du cadastre du Québec (rue Diane) ;
- Lots 5 709 153 et 5 709 160 du cadastre du Québec (rue Desnoyers) ;
- Lot 5 709 155 du cadastre du Québec (rue Desnoyers) ;
- Lot 5 709 157 du cadastre du Québec (rue Desnoyers) ;
- Lot 5 709 253 du cadastre du Québec (7<sup>e</sup> rue) ;
- Lot 5 709 296 du cadastre du Québec (7<sup>e</sup> rue) ;
- Lot 5 709 298 du cadastre du Québec (7<sup>e</sup> rue) ;
- Lot 5 709 303 du cadastre du Québec (7<sup>e</sup> rue) ;
- Lot 5 709 096 du cadastre du Québec (rue Dubé) ;
- Lot 5 709 235 du cadastre du Québec (3<sup>e</sup> rue) ;
- Lot 5 709 674 du cadastre du Québec (rue Rollande) ;
- Lot 5 709 721 du cadastre du Québec (rue Millette) ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Line Chapados,**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de procéder à l'acquisition des lots décrits ci-dessous selon l'entente signée le 16 mars dernier entre madame Françoise Émond et la Municipalité de Wentworth-Nord ;

- Lot 5 709 062 du cadastre du Québec (rue Diane) ;
- Lots 5 709 153 et 5 709 160 du cadastre du Québec (rue Desnoyers) ;
- Lot 5 709 155 du cadastre du Québec (rue Desnoyers) ;
- Lot 5 709 157 du cadastre du Québec (rue Desnoyers) ;
- Lot 5 709 253 du cadastre du Québec (7<sup>e</sup> rue) ;
- Lot 5 709 296 du cadastre du Québec (7<sup>e</sup> rue) ;
- Lot 5 709 298 du cadastre du Québec (7<sup>e</sup> rue) ;
- Lot 5 709 303 du cadastre du Québec (7<sup>e</sup> rue) ;
- Lot 5 709 096 du cadastre du Québec (rue Dubé) ;
- Lot 5 709 235 du cadastre du Québec (3<sup>e</sup> rue) ;
- Lot 5 709 674 du cadastre du Québec (rue Rollande) ;
- Lot 5 709 721 du cadastre du Québec (rue Millette) ;

Que tous les frais relatifs à cette cession soient à la charge de la Municipalité ;

D'autoriser madame Karine Dostie, mairesse, et monsieur Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents requis pour cette acquisition.

2026-03-3875

**4.9 APPUI À LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ WENTWORTH-NORD**

**ATTENDU QUE** les soins de santé de proximité sont des enjeux pour le soutien de nos aînés, citoyens et futurs citoyens ;

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2026**

---

**ATTENDU** la résolution numéro 2023-10-2911 adoptée lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 11 octobre 2023 en appui au projet COOP Santé présenté par la Chambre de Commerce de commerce et de développement durable de Wentworth-Nord ;

**ATTENDU QUE** la Coopérative de solidarité santé Wentworth-Nord a été officiellement créée en avril 2024;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Wentworth-Nord s'est engagée à supporter celle-ci en lui offrant une aide financière annuelle lorsque celle-ci sera fonctionnelle en adoptant la résolution numéro 2024-06-3187 ;

**ATTENDU QUE** la Coopérative de solidarité santé Wentworth-Nord a depuis conclu un bail au 7016 chemin Nouvelle-France à Saint-Michel et a complété l'aménagement de ses locaux ;

**ATTENDU QU'**elle se prépare à recevoir ses premiers professionnels de la santé ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Suzie Cormier,**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal de réitérer son appui au projet d'ouverture de la Coopérative de solidarité santé Wentworth-Nord.

**5.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun rapport n'est fait par madame Line Chapados, présidente du Comité sécurité publique.

2026-03-3876

**5.2 PROJET D'ACQUISITION D'UNE LAVEUSE ADAPTÉE AUX EXIGENCES TECHNIQUES POUR LE LAVAGE DES EPI ET DES ÉQUIPEMENTS APRIA**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Wentworth-Nord reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous volet Coopération intermunicipale ;

**ATTENDU QUE** les organismes municipaux de Sainte-Anne-des-Lacs, de Morin-Heights et de Wentworth-Nord ainsi que les villes de Saint-Sauveur, de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et de Sainte-Adèle désirent présenter un projet d'acquisition d'une laveuse adaptée aux exigences techniques pour le lavage des EPI et des équipements APRIA dans le cadre du volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Line Chapados,**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal de s'engager à participer au projet d'acquisition d'une laveuse adaptée aux exigences techniques pour le lavage des EPI et des équipements APRIA ;

De confirmer que le Conseil municipal accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme ;

De confirmer que le Conseil municipal nomme la Municipalité de Morin-Heights, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2026**

volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale ;

D'autoriser madame Karine Dostie, mairesse, ainsi que monsieur Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier, à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

2026-03-3877

**5.3 MODIFICATION DE L'ANNEXE A DE L'ENTENTE RÉGIONALE D'ASSISTANCE MUTUELLE EN SÉCURITÉ INCENDIE ET AUTRES SECOURS**

**ATTENDU QU'**en mai 2024, les organismes municipaux de Sainte-Anne-des-Lacs, Morin-Heights, Saint-Adolphe-d'Howard, Piedmont, Lac-des-Seize-Îles et de Wentworth-Nord ainsi que les villes de Saint-Sauveur, de Centre de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et de Sainte-Adèle ont conclu une entente visant à permettre aux Municipalités participantes de requérir une assistance en ressources humaines et matérielles lors d'interventions en matière de protection contre l'incendie et autres services de secours ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier l'annexe A Tarifification de cette entente ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Céline Bouchard,**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'autoriser madame Karine Dostie, mairesse, ainsi que monsieur Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier, à signer l'Addenda 1 de l'Entente régionale d'assistance mutuelle en sécurité incendie et autres secours.

**6.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ VOIRIE**

Aucun rapport n'est fait par monsieur Régent Gosselin, président du Comité voirie.

2026-03-3878

**6.2 OCTROI DE CONTRAT POUR LE MARQUAGE ET LIGNAGE DES VOIES ET LIEUX PUBLICS**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Wentworth-Nord a procédé à un appel d'offres sur invitation, numéro TP-2026-02, pour le marquage et lignage des voies et des lieux publics municipaux pour l'année 2026 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu 4 soumissions et que celles-ci ont été analysées et que le résultat est le suivant :

<b>TABLEAU COMPARATIF APPEL D'OFFRES TP-2026-02 MARQUAGE ET LIGNAGE DES VOIES ET LIEUX PUBLICS</b>			
<b>ENTREPRENEURS</b>	<b>TOTAL</b>	<b>TAXES</b>	<b>GRAND TOTAL</b>
Ligne Fit Inc.	25 623.50 \$	3 837.12 \$	29 460.62 \$
Proligne	28 405.50 \$	4 253.73 \$	32 659.23 \$
Marquage Traçage MTQ	31 506.00 \$	4 718.02 \$	36 224.02 \$
T.R.A. Marquage Routier	33 417.50 \$	5 004.28 \$	38 421.78 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par monsieur Régent Gosselin,**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2026**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'octroyer le contrat pour le marquage et lignage des voies et des lieux publics municipaux pour l'année 2026 à l'entreprise Ligne-Fit Inc. et d'autoriser la dépense au montant de 29 460.62 \$ taxes incluses.

2026-03-3879

**6.3 OCTROI DE CONTRAT POUR L'ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2026**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Wentworth-Nord a procédé à un appel d'offres sur invitation, numéro TP-2026-03, pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière liquide sur certains chemins municipaux pour l'année 2026 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu 2 soumissions et que celles-ci ont été analysées et que le résultat est le suivant :

<b>TABLEAU COMPARATIF APPEL D'OFFRES TP-2026-03 FOURNITURE ET ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE LIQUIDE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX</b>			
<b>ENTREPRENEURS</b>	<b>TOTAL</b>	<b>TAXES</b>	<b>GRAND TOTAL</b>
Entreprise Bourget	98 700.00 \$	14 780.32 \$	113 480.32 \$
Multi Routes Inc.	90 720.00 \$	13 585.30 \$	104 305.30 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par monsieur Régent Gosselin,**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'octroyer le contrat pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière liquide sur certains chemins municipaux pour l'année 2026, à l'entreprise Multi Routes Inc. et d'autoriser la dépense au montant de 104 305.30 \$ taxes incluses.

2026-03-3880

**6.4 OCTROI DE CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE SCÈLEMENT DE FISSURES DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Wentworth-Nord a procédé à un appel d'offres sur invitation, numéro TP-2026-04, pour les travaux de scellement de fissures sur certains chemins municipaux pour l'année 2026 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu 2 soumissions et que celles-ci ont été analysées et que le résultat est le suivant :

<b>TABLEAU COMPARATIF APPEL D'OFFRES TP-2026-04 TRAVAUX DE SCÈLEMENT DE FISSURES DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES</b>			
<b>ENTREPRENEURS</b>	<b>TOTAL</b>	<b>TAXES</b>	<b>GRAND TOTAL</b>
Permaroute	16 254.00 \$	2 434.04 \$	18 688.04 \$
Cimota	18 748.00 \$	2 807.51 \$	21 555.51 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par monsieur Régent Gosselin,**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'octroyer le contrat pour la fourniture et les travaux de scellement de fissures sur certains chemins municipaux pour l'année 2026 à l'entreprise Permaroute et d'autoriser la dépense au montant de 18 688.04 \$ taxes incluses.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2026**

---

2026-03-3881

**6.5 OCTROI DE CONTRAT POUR LE SERVICE DE DYNAMITAGE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Wentworth-Nord a procédé à un appel d'offres sur invitation, numéro TP-2026-05, pour les travaux de dynamitage sur certaines voies publiques de la municipalité ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu 2 soumissions et que celles-ci ont été analysées et que le résultat est décrit dans le tableau ci-dessous ;

**ATTENDU QUE** la firme Gilbert P. Miller & Fils Ltée inclus dans sa soumission les frais pour la pelle pour matelas et charge de roches ;

<b>TABLEAU COMPARATIF APPEL D'OFFRES TP-2026-05 TRAVAUX DE DYNAMITAGE SUR CERTAINES VOIES PUBLIQUES MUNICIPALES</b>			
<b>ENTREPRENEURS</b>	<b>TOTAL</b>	<b>TAXES</b>	<b>GRAND TOTAL</b>
Groupe Blastforce Canada Inc.	2 384.20 \$	357.03 \$	2 741.23 \$
Gilbert P. Miller & Fils Ltée	2 634.50 \$	394.52 \$	3 029.02 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par monsieur Régent Gosselin,**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'octroyer le contrat pour les travaux de dynamitage pour certaines voies publiques municipales à la firme Gilbert P. Miller & Fils Ltée et d'autoriser la dépense au montant de 3 029.02 \$ taxes incluses.

2026-03-3882

**6.6 OCTROI DU CONTRAT POUR LES ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET LES CARACTÉRISATIONS ENVIRONNEMENTALES RELATIVES AU CHEMIN DU LAC-FARMER**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Wentworth-Nord a procédé à un appel d'offres sur invitation, numéro TP-2026-09, pour les travaux d'études géotechniques et les caractérisations environnementales relatives au chemin du Lac-Farmer ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu 2 soumissions et que celles-ci ont été analysées et que le résultat est décrit dans le tableau ci-dessous ;

<b>TABLEAU COMPARATIF APPEL D'OFFRES TP-2026-09 ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET CARACTÉRISATIONS ENVIRONNEMENTALES RELATIVES AU CHEMIN DU LAC-FARMER</b>			
<b>ENTREPRENEURS</b>	<b>TOTAL</b>	<b>TAXES</b>	<b>GRAND TOTAL</b>
Solmatech Inc.	70 989.41 \$	10 630.66 \$	81 620.08 \$
Laboratoires G.S. Inc.	81 880.00 \$	12 261.53 \$	94 141.53 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Suzie Cormier,**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'octroyer le contrat pour les travaux d'études géotechniques et caractérisations environnementales relatives au chemin du Lac-Farmer à la firme Solmatech Inc. et d'autoriser la dépense au montant de 81 620.08 \$ taxes incluses.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2026**

---

2026-03-3883

**6.7 OCTROI DU CONTRAT POUR LES ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET LES CARACTÉRISATIONS ENVIRONNEMENTALES RELATIVES AU CHEMIN DES MONTFORTAINS**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Wentworth-Nord a procédé à un appel d'offres sur invitation, numéro TP-2026-10, pour les travaux d'études géotechniques et les caractérisations environnementales relatives au chemin des Montfortains ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu 2 soumissions et que celles-ci ont été analysées et que le résultat est décrit dans le tableau ci-dessous ;

<b>TABLEAU COMPARATIF APPEL D'OFFRES TP-2026-10 ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET CARACTÉRISATIONS ENVIRONNEMENTALES RELATIVES AU CHEMIN DES MONTFORTAINS</b>			
<b>ENTREPRENEURS</b>	<b>TOTAL</b>	<b>TAXES</b>	<b>GRAND TOTAL</b>
Solmatech Inc.	84 973.96 \$	12 724.84 \$	97 698.82 \$
Laboratoires G.S. Inc.	92 592.99 \$	13 865.79 \$	106 458.80 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Céline Bouchard,**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'octroyer le contrat pour les travaux d'études géotechniques et caractérisations environnementales relatives au chemin du Lac-Farmer à la firme Solmatech Inc. et d'autoriser la dépense au montant de 97 698.82 \$ taxes incluses.

2026-03-3884

**6.8 DEMANDE D'APPUI – MODIFICATION DU GUIDE DU PROGRAMME TECQ 2024-2028 CONCERNANT LE RECHARGEMENT GRANULAIRE**

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la résolution numéro 26-03-46, de la part de la Municipalité de Lefebvre, concernant le Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectivités du Québec (TECQ) 2024-2028, publié en juillet 2024, qui prévoyait que le rechargement granulaire de la voirie locale était considéré comme un travail admissible, sans spécification d'épaisseur ;

**ATTENDU QUE** le nouveau Guide TECQ, publié en janvier 2026, précise désormais que le rechargement granulaire doit atteindre une épaisseur minimale de 300 mm (30 cm) pour être admissible ;

**ATTENDU QUE** cette épaisseur représente une quantité considérable, qui s'apparente davantage à une reconstruction complète d'une route de gravier qu'à un rechargement granulaire traditionnel ;

**ATTENDU QU'**aucune norme ne prescrit une épaisseur minimale obligatoire pour un rechargement granulaire dans les documents du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec ni dans la norme BNQ 2560-114/2014 R 2024. Toutefois, les documents du ministère, notamment le Tome VI chapitre 2, norme 2204, prévoient plutôt une épaisseur maximale de 300 mm (30 cm) ;

**ATTENDU QUE** le rechargement granulaire normalement effectué sur le réseau routier local varie généralement entre 4 et 6 pouces (100 à 150 mm), ce qui constitue la pratique courante pour l'entretien des chemins ruraux ;

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2026**

---

**ATTENDU QUE** l'application d'une épaisseur de 300 mm entraîne plusieurs inconvénients majeurs, notamment :

- Un rehaussement important du niveau de la chaussée, créant des différences d'altitude problématique avec les entrées privées et les accès aux propriétés ;
- Une instabilité de la surface de roulement en raison d'un apport trop important de matériaux même si celui-ci est compacté ;
- Un risque accru de dispersion du matériau dans les fossés, entraînant des obstructions et un mauvais écoulement des eaux pluviales ;
- Une augmentation notable des coûts des matériaux, de transport et de main-d'œuvre, rendant ces travaux difficilement soutenables pour les municipalités rurales ;
- Une détérioration accélérée des chemins due à un temps de consolidation plus long et à une capacité portante plus faible durant la période de stabilisation ;
- Des interventions supplémentaires nécessaires pour adapter et prolonger les ponceaux et entrées privées, générant des coûts additionnels pour les citoyens et les municipalités ;

**ATTENDU QUE** cette nouvelle exigence impose aux municipalités rurales un alourdissement administratif, financier et opérationnel qui n'était pas prévu lors de l'adoption du programme TECQ 2024-2028 ;

**ATTENDU QUE** le maintien d'un rechargement granulaire sans épaisseur minimale obligatoire, comme auparavant, permettrait aux municipalités de mieux adapter leurs interventions à la réalité des sols, des conditions climatiques et des budgets municipaux ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par monsieur Régent Gosselin,**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal de demander respectueusement au gouvernement du Québec de modifier le Guide TECQ 2024-2028, publié en janvier 2026, afin de retirer l'exigence d'une épaisseur minimale de 300 mm pour le rechargement granulaire et de revenir à une formulation sans spécification quantitative, laissant aux municipalités le soin de déterminer l'épaisseur nécessaire selon leur contexte local ;

Que le Conseil municipal sollicite l'appui de la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « FQM »), de l'Union des municipalités du Québec (ci-après « UMQ ») ainsi que l'ensemble des municipalités du Québec afin de soutenir cette demande commune de modification du Guide ;

Que la présente résolution soit transmise à :

- La FQM ;
- L'UMQ ;
- Toutes les municipalités du Québec ;
- La députée provinciale de la circonscription d'Argenteuil, Madame Agnès Grondin ;
- Le député fédéral de la circonscription des Pays-d'en-Haut, Monsieur Tim Watchorn ;
- La MRC des Pays-d'en-Haut.

**7.1 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT**

Madame Lenka Martinek, présidente du Comité de l'environnement fait son rapport.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2026**

---

2026-03-3885

**7.2 ENTENTE POUR L'UTILISATION DE L'ÉCOCENTRE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles désire que leurs citoyens puissent utiliser l'écocentre de la Municipalité de Wentworth-Nord ;

**ATTENDU QUE** la résolution numéro 2025-10-3728 permettant au directeur général et greffier-trésorier de négocier une entente avec la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles pour l'utilisation, par certains de leurs citoyens, du service de l'écocentre ;

**ATTENDU QU'**un projet d'entente fixant les modalités d'utilisation de l'écocentre par une partie de la population de Lac-des-Seize-Îles a été établi ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Céline Bouchard,**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'autoriser monsieur Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier, à signer l'entente entre la Municipalité de Wentworth-Nord et la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles pour l'utilisation de l'écocentre.

2026-03-3886

**7.3 LETTRE D'APPUI AU PROJET « PLANTER – FLEURIR – NOURRIR POUR VERDIR LE MONDE » PORTÉ PAR L'ORGANISME LE RUCHER COLLECTIF**

**ATTENDU QUE** l'organisme à but non lucratif « Le Rucher Collectif » souhaite présenter un projet dans le cadre du programme Fonds régions et ruralité – Volet 2 : Développement des communautés de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

**ATTENQUE QUE** le projet « Planter – Fleurir – Nourrir pour verdir le monde » contribuerait à répondre à des enjeux tels que la préservation de la biodiversité et l'amélioration de la qualité des milieux de vie ;

**ATTENDU QUE** ce projet s'inscrit dans les objectifs poursuivis par la Politique environnementale de la municipalité de Wentworth-Nord ;

**ATTENDU QUE** le soutien à ce projet augmenterait ses chances d'être admis au programme de subvention proposé par la MRC des Pays-d'en-Haut ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par Suzie Cormier,**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal de rédiger une lettre d'appui de la Municipalité au projet « Planter – Fleurir – Nourrir pour verdir le monde » porté par le Rucher Collectif;

D'autoriser monsieur Sébastien Poncelet, directeur adjoint au Service de l'urbanisme et de l'environnement à signer ladite lettre.

2026-03-3887

**7.4 LAC WENTWORTH - PROJET VISANT L'ÉTABLISSEMENT DE RESTRICTION À L'UTILISATION DES EMBARCATIONS – RÈGLEMENT SUR LES RESTRICTIONS VISANT L'UTILISATION DES BÂTIMENTS (RRVUB)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Wentworth-Nord souhaite assurer la sécurité des usagers des plans d'eau situés sur son territoire ainsi que la protection de

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2026**

---

l'environnement et la quiétude des riverains et la cohabitation harmonieuse des usages ;

**ATTENDU QUE** les restrictions visant l'utilisation des embarcations sur les eaux navigables relèvent de la compétence du gouvernement fédéral ;

**ATTENDU QUE** le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB) permet aux municipalités de demander à Transport Canada d'établir des restrictions sur certains plans d'eau ;

**ATTENDU QUE** l'Association du lac Wentworth a manifesté son intérêt à entreprendre les démarches nécessaires afin d'évaluer la pertinence de mettre en place des restrictions à la navigation dans le but de limiter les risques pour la sécurité des usagers du lac et éviter les conflits d'usages ;

**ATTENDU QUE** la procédure prévue par le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB) exige notamment la réalisation de consultations auprès des parties prenantes, la documentation des enjeux et la préparation d'un dossier justificatif conforme aux exigences de Transport Canada ;

**ATTENDU QUE** l'Association du lac Wentworth se propose à collaborer avec la municipalité dans la préparation du dossier ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Suzie Cormier,**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal que la Municipalité de Wentworth-Nord accepte d'entreprendre une démarche préliminaire visant l'analyse de la pertinence d'établir des restrictions sur l'utilisation des embarcations sur le lac Wentworth, conformément au Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB) ;

**QUE** cette démarche puisse également servir de référence pour la municipalité afin de définir un cadre applicable à d'autres plans d'eau du territoire qui souhaiteraient entreprendre une démarche similaire ;

**QUE** l'association du lac Wentworth soit invitée à collaborer à cette démarche et à préparer les informations et documents nécessaires à l'analyse d'une éventuelle demande de restrictions à la navigation ;

**QUE** les éléments devant être produits par l'Association du lac Wentworth incluent notamment :

- La description des problématiques observées sur le plan d'eau ;
- La description des restrictions envisagées et des objectifs recherchés ;
- La documentation nécessaire aux consultations des riverains, usagers et parties prenantes concernées ;
- La compilation des résultats de ces consultations ;
- Toute étude, analyse ou information pertinente permettant de démontrer la nécessité des restrictions proposées ;
- Tout autre document ou information requis dans le cadre de la procédure prévue par Transport Canada ;

**QUE** l'ensemble des coûts liés à la préparation des analyses, consultations, études ou documents requis dans le cadre de cette démarche soit assumé par l'Association du lac Wentworth à moins d'une autorisation spécifique du conseil municipal ;

**QUE** le directeur adjoint au Service de l'urbanisme et de l'environnement de la municipalité soit mandaté pour assurer le suivi administratif de la démarche avec l'association du lac Wentworth et pour communiquer avec Transport Canada ;

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2026**

**QUE** le Conseil municipal analysera le dossier produit dans le cadre de cette démarche, incluant les résultats des consultations réalisées, et déterminera l'opportunité de déposer une demande officielle de restrictions à la navigation auprès de transport Canada conformément au Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments.

**8.1 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE L'URBANISME**

Aucun rapport n'est fait par madame Line Chapados, président du Comité de l'urbanisme.

**8.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS ÉMIS DU 1<sup>ER</sup> AU 28 FÉVRIER 2026**

La liste de tous les permis émis du 1<sup>er</sup> au 28 février 2026 est déposée.

2026-03-3888

**8.3 DM 2026-0017 – EMPIÈTEMENT D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL DANS LA MARGE LATÉRALE SUR LE LOT 5 939 583, CHEMIN ROZON**

**ATTENDU QUE** la demande de dérogation mineure numéro 2026-0017 vise à autoriser la construction d'une résidence implantée à une distance de 2,2 mètres de la ligne latérale est du terrain ;

**ATTENDU QUE** cette propriété est située dans la zone habitation H-28 (Bassin du lac Wentworth) dans laquelle on exige l'implantation d'une résidence à une distance minimale 4,50 mètres d'une ligne latérale ;

**ATTENDU QUE** la présence d'un cours d'eau et de deux milieux humides constituant des contraintes importantes à la possibilité de construire une résidence sur ce terrain ;

**ATTENDU QU'** afin de s'assurer de leur délimitation exacte, le demandeur a fait réaliser, à l'automne dernier, un nouveau relevé terrain par le biologiste et l'installation de repères visuels (ruban) ;

**ATTENDU QUE** le demandeur n'aurait pas été informé lors de l'achat de ce terrain que l'ancienne dérogation mineure approuvée par le Conseil municipal le 17 décembre 2021 (résolution 2021-12-2063) n'était plus valide ;

**ATTENDU QUE** contrairement à sa demande de dérogation mineure précédente numéro 2025-0443, le demandeur affirme désormais que la propriétaire du terrain adjacent ne souhaite plus vendre son terrain ;

**ATTENDU QUE** la nature des travaux et la nécessité de traverser la rive d'un milieu humide pour se rendre à l'aire de construction porteront atteinte à la qualité de l'environnement ;

**ATTENDU QUE** d'autoriser cette demande aurait comme incidence de permettre la construction d'une résidence sur un terrain qui ne serait tout simplement pas constructible en raison des contraintes qu'il possède ;

**ATTENDU QU'** en prenant en considération le nombre de lots construits déjà présent dans le bassin versant du lac Wentworth, cette demande va à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme visant à tenir compte des caractéristiques physiques du territoire afin de favoriser la protection des lacs ;

**ATTENDU QUE** le propriétaire et le représentant de l'Association du lac Wentworth se sont exprimés sur cette demande ;

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2026**

---

**EN CONSÉQUENCE,**

**Madame Dostie demande le vote :**

**5 contre :**

**Mesdames Lenka Martinek, Suzie Cormier, Line Chapados et messieurs Régent Gosselin et Alex De Zordo**

**1 pour :**

**Madame Céline Bouchard**

**Il est proposé par madame Suzie Cormier,**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ** des membres du Conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure 2026-0017 visant à autoriser la construction d'une résidence implantée à une distance de 2,2 mètres de la ligne latérale est du terrain au lieu que celle-ci soit implantée à une distance minimale de 4,50 mètres d'une ligne latérale, tel que prévu à la grille des usages et normes de la zone habitation H-28 (Bassin du lac Wentworth).

**2026-03-3889**

**8.4 DM 2026-0070 – SUPERFICIE ET LARGEUR DE LOTS PROJÉTÉS SUR LE LOT 5 588 048, CHEMIN DES MONTFORTAINS**

**ATTENDU QUE** la demande de dérogation mineure numéro 2026-0070 vise à autoriser les éléments suivants :

- Autoriser la création du lot projeté 6 723 936 qui possèdera une largeur de 45 mètres sur la profondeur minimale exigée ;
- Autoriser la création du lot projeté 6 723 937 qui possèdera une largeur de 47 mètres sur la profondeur minimale exigée et une superficie de 8 795 mètres carrés ;
- Autoriser un réseau d'allée d'accès qui desservira quatre (4) propriétés ;

**ATTENDU QUE** cette propriété est située dans la zone habitation H-71 (Bassin du lac Wheeler) dans laquelle on exige qu'un lot à bâtir doit posséder une largeur minimale de 50 mètres et une superficie minimale de 10 000 mètres carrés ;

**ATTENDU QUE** la réglementation prescrit qu'un maximum de trois (3) propriétés peuvent être desservi par une même allée d'accès ou un réseau d'allée d'accès ;

**ATTENDU QUE** l'intention du demandeur est de vendre une portion de son terrain afin de l'aider à financer la construction de sa résidence ;

**ATTENDU QUE** les dispositions du règlement ne causent pas un préjudice sérieux au demandeur puisqu'il aurait dû s'assurer de la possibilité de subdiviser le terrain avant d'en faire l'acquisition ;

**ATTENDU QUE** la demande va à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme visant à tenir compte des caractéristiques physiques du territoire afin de favoriser la protection des lacs ;

**ATTENDU QU'**en raison du nombre de lots déjà présent dans le secteur et les caractéristiques physiques du lac Wheeler, il demeure important de s'assurer du respect de la superficie et les dimensions minimales exigées pour tout nouveau lot à bâtir situé à l'intérieur de ce bassin versant ;

**ATTENDU QUE** la demande à l'égard du nombre de propriétés desservi par le réseau d'allée d'accès ne s'avère plus nécessaire si la création des deux (2) lots

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2026**

---

projetés fait l'objet d'un refus ;

**ATTENDU QUE** les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure 2026-0070 ;

**ATTENDU QU'**aucune personne ne s'est exprimée sur cette demande ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Madame Dostie demande le vote :**

**5 contre :**

**Mesdames Lenka Martinek, Suzie Cormier, Line Chapados et messieurs Régent Gosselin et Alex De Zordo**

**1 pour :**

**Madame Céline Bouchard**

**Il est proposé par monsieur Alex De Zordo,**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ** des membres du Conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure 2026-0070 visant à :

- Autoriser la création du lot projeté 6 723 936 qui possèdera une largeur de 45 mètres sur la profondeur minimale exigée au lieu de posséder une largeur minimale de 50 mètres, tel que prévu à la grille des usages et normes de la zone habitation H-71 (Bassin du lac Wheeler) ;
- Autoriser la création du lot projeté 6 723 937 qui possèdera une largeur de 47 mètres sur la profondeur minimale exigée et une superficie de 8 795 mètres carrés au lieu de posséder une largeur minimale de 50 mètres et une superficie minimale de 10 000 mètres carrés, tel que prévu à la grille des usages et normes de la zone habitation H-71 (Bassin du lac Wheeler) ; et
- Autoriser un réseau d'allée d'accès qui desservira quatre (4) propriétés au lieu de desservir un maximum de trois (3) propriétés tel que le prescrit la réglementation.

**2026-03-3890**

**8.5 PIIA 2026-0014 – CONSTRUCTION D'UNE VÉRANDA AU 1050, CHEMIN JACKSON**

**ATTENDU QUE** la demande de permis numéro 2026-0013 vise la construction d'une véranda érigée sur la galerie arrière du bâtiment principal situé en bordure du lac Édouard ;

**ATTENDU QUE** cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) n° 2017-501 ;

**ATTENDU QUE** l'emplacement proposé n'occasionnera aucun déboisement supplémentaire ;

**ATTENDU QUE** les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Une structure en aluminium de couleur « Blanc » ;
- Un revêtement de toiture en polycarbonate transparent avec protection UV et coefficient d'ombrage ;
- Des impostes en panneaux fixes en polymère fumé de couleur « Bronze » ;
- Des portes et fenêtres en polymère claires ;

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2026**

---

**ATTENDU QUE** les couleurs proposées seront similaires à ceux présents du bâtiment principal ;

**ATTENDU QUE** cette construction sera peu visible du lac ;

**ATTENDU QUE** la proposition ne respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire et aux sommets, versants de montagnes et bassins visuels d'intérêt du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 2017-501;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par monsieur Alex De Zordo,**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur et de permettre la délivrance du permis de construction numéro 2026-0013.

2026-03-3891

**8.6 PIIA 2025-0412 – CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ AU 1025, CHEMIN DU LAC-LOUISA**

**ATTENDU QUE** la demande de permis numéro 2025-0401 vise la reconstruction d'un garage détaché d'un (1) étage ;

**ATTENDU QUE** cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) n° 2017-501 ;

**ATTENDU QUE** l'implantation proposée sera similaire au même endroit que le garage à démolir ;

**ATTENDU QUE** l'architecture du bâtiment s'agence bien à celle du bâtiment principal ;

**ATTENDU QUE** les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement de toiture en bardeaux d'asphalte de couleur « Brun » ;
- Un revêtement mural en vinyle de couleur « Gris Chesapeake » posé à l'horizontale ;
- Des soffites, fascias, portes et fenêtres en aluminium de couleur « Blanc » ;

**ATTENDU QUE** les couleurs proposées seront similaires à ceux du bâtiment principal ;

**ATTENDU QUE** la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 2017-501 ;

**ATTENDU QUE** les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Céline Bouchard,**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur et de permettre la délivrance du permis de construction

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2026**

---

numéro 2025-0401.

**Madame Céline Bouchard se retire considérant que le prochain point concerne une propriété lui appartenant afin de ne pas être en conflit d'intérêts, il est 20 heures 10 minutes.**

**2026-03-3892      8.7 PIIA 2026-0054 – CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ AU 123, RUE HUNTER**

**ATTENDU QUE** la demande de permis numéro 2026-0053 vise la construction d'un garage détaché d'un (1) étage situé dans le bassin visuel du lac Saint-François-Xavier ;

**ATTENDU QUE** cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) n° 2017-501 ;

**ATTENDU QUE** l'architecture du bâtiment s'agence bien à celle du bâtiment principal ;

**ATTENDU QUE** l'implantation proposée tient compte des caractéristiques topographiques du terrain et minimise l'aire de déboisement ;

**ATTENDU QUE** les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement de toiture en tôle d'acier de couleur « Brun commercial » ;
- Un revêtement mural en fibre de bois de marque Canexel de couleur « Bois Santal » posé à l'horizontale ;
- Des soffites et fascias en aluminium de couleur « Brun commercial » ;
- Des portes en acier et des fenêtres en PVC de couleur « Brun commercial » ;

**ATTENDU QUE** les matériaux et les couleurs proposés seront identiques à ceux du bâtiment principal ;

**ATTENDU QUE** l'éclairage proposé se veut avant tout fonctionnel ;

**ATTENDU QUE** la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire et aux sommets, versants de montagnes et bassins visuels d'intérêt du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 2017-501 ;

**ATTENDU QUE** les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Suzie Cormier,**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur et de permettre la délivrance du permis de construction numéro 2026-0053.

**Madame Céline Bouchard réintègre la salle, il est 20 heures 12 minutes.**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2026**

---

2026-03-3893

**8.8 PIIA 2026-0056 – CONSTRUCTION D’UN GARAGE DÉTACHÉ AU 35, CHEMIN DENEALT-GAGNÉ**

**ATTENDU QUE** la demande de permis numéro 2026-0055 vise la construction d’un garage détaché d’un (1) étage situé dans le bassin visuel d’intérêt du lac Louisa

**ATTENDU QUE** cette demande est assujettie au processus d’évaluation et d’approbation selon le Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architectural (PIIA) n° 2017-501 ;

**ATTENDU QUE** l’implantation proposée tient compte des caractéristiques topographiques du terrain en plus de permettre de limiter le déboisement;

**ATTENDU QUE** l’architecture du bâtiment s’agence bien à celle du bâtiment principal ;

**ATTENDU QUE** les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement de toiture en tôle de couleur « Noir » ;
- Un revêtement mural en bois d’ingénierie de marque St-Laurent de couleur « Écorce » installé à l’horizontale ;
- Des soffites et fascias en aluminium de couleur « Brun noyer rustique » et « Brun pin nouveaux » ;
- Des portes et fenêtres en acier de couleur « Brun » ;

**ATTENDU QUE** les matériaux et les couleurs proposés seront identiques à ceux du bâtiment principal ;

**ATTENDU QUE** l’éclairage proposé est adéquat ;

**ATTENDU QUE** la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l’ensemble du territoire et aux sommets, versants de montagnes et bassins visuels d’intérêt du Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) n° 2017-501 ;

**ATTENDU QUE** les membres du Comité consultatif d’urbanisme recommandent unanimement au Conseil municipal d’accepter le projet du demandeur ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Lenka Martinek,**

**ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d’accepter le projet du demandeur et de permettre la délivrance du permis de construction numéro 2026-0055.

2026-03-3894

**8.9 PIIA 2026-0074 – AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL AU 1370, RUE LOBEL**

**ATTENDU QUE** la demande de permis numéro 2026-0073 vise l’agrandissement du bâtiment principal situé en bordure du lac Wentworth ;

**ATTENDU QUE** cette demande est assujettie au processus d’évaluation et d’approbation selon le Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architectural (PIIA) n° 2017-501 ;

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2026**

---

**ATTENDU QUE** l'agrandissement proposé s'agence bien à la section existante du bâtiment en plus d'améliorer l'aspect visuel de la façade avant ;

**ATTENDU QUE** les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement de toiture en bardeaux d'asphalte de couleur « Brun » ;
- Un revêtement mural en vinyle de couleur « Fougère des prés » ;
- Un revêtement mural du pignon du toit de style « Board & Batten » en aluminium de couleur « Fougère des prés » ;
- Des soffites et fascias en aluminium de couleur « Blanc » ;
- Des portes et fenêtres en PVC de couleur « Blanc » ;

**ATTENDU QUE** les matériaux et les couleurs proposés seront identiques à ceux déjà présents sur le bâtiment existant;

**ATTENDU QU'**en raison de la végétation la résidence n'est que très peu visible à partir du lac ;

**ATTENDU QUE** la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire et aux sommets, versants de montagnes et bassins visuels d'intérêt du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 2017-501 ;

**ATTENDU QUE** les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Suzie Cormier,**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur et de permettre la délivrance du permis de construction numéro 2026-0073.

**8.10 OFFRES D'ACHAT POUR LE LOT 5 589 051 ET D'UNE PARTIE DU LOT 6 344 473 DU CADASTRE DU QUÉBEC PAR M. CANTY**

Ce point est reporté.

**9.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ SENTIERS ET PLEIN AIR**

Monsieur Alex De Zordo, président du Comité sentiers et plein air, fait son rapport.

**9.2 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ VIE COMMUNAUTAIRE, LOISIRS ET CULTURE**

Madame Suzie Cormier, présidente du Comité vie communautaire, loisirs et culture, fait son rapport.

**10. PROJETS SPÉCIAUX**

**11. SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2026**

---

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La Mairesse, madame Karine Dostie, fait lecture des questions reçues et y répond. Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER**

Je soussigné Ron Kelley certifie que des crédits sont disponibles pour toutes les dépenses autorisées à l'intérieur de ce procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Wentworth-Nord ce 18 mars 2026.

2026-03-3895

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Alex De Zordo,**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil de lever la séance ordinaire à 20 heures 44 minutes

---

Karine Dostie  
Mairesse

---

Ron Kelley  
Directeur général  
et Greffier-trésorier